

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 03

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 3 Juin 2021

SEANCE DU 10 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie — Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique — Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIE Eric - M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia - Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn - M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. MARIN Michel pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - M. BLANC Romain (arrivé à 19h18, participe au vote à partir du point n°12) pouvoir à Mme Catherine DEFAUX – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. Christian TOULOUSE - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme VIENOT Véronique.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

12- MOTION SUR LE RETRAIT DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU GROUPE AIR FRANCE DE L'AEROPORT DE TOULON-HYERES

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que la Compagnie Nationale du Groupe Air France de l'aéroport de Toulon-Hyères a décidé de remplacer les cinq à six fréquences quotidiennes par trois rotations de sa filiale low-cost Transavia.

Cette décision unilatérale de réduire les rotations et d'en substituer l'exploitation à la filiale low-cost est un discrédit pour le Var, premier département touristique de France mais également une fragilisation de l'économie varoise dans son ensemble.

L'absence de liaison directe vers un hub international (Roissy Charles de Gaulle) privera les varois, comme les visiteurs d'un moyen aisé de voyager partout dans le monde à partir de l'aéroport Toulon – Hyères.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir voter une motion s'opposant solennellement au retrait de la Compagnie Nationale du Groupe Air France de l'aéroport de Toulon-Hyères.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE PAR 24 POUR ET 5 CONTRE ((M. CLAVE, M. DEZERAUD, M. LE PEN, MME MONTAGNY ET M. CALMET)

- de voter une motion s'opposant solennellement au retrait de la Compagnie Nationale du Groupe Air France de l'aéroport de Toulon-Hyères.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 14 Juin 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT